



VILLE DU PRADET

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 juin 2024 PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE & LE 17 JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 11 juin 2024.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Éric GALIANO - Mylène SORIANO - Denis TENDIL - Armand CABRERA - Martine CABOT - Éric JOFFRE - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Marine DESIDERI à Stéphanie ASCIONE - Bernard PEZERY à Viviane TIAR - Marina BIANCHI BRONDINO à Éric JOFFRE - Valérie POZZO DI BORGIO à Armand CABRERA.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Bonjour, nous sommes le lundi 17 juin, c'est la Saint Hervé, je vous invite à ne pas en profiter trop. Nous allons procéder à l'appel avec Emilie.

Emilie ROY procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci pour l'appel. J'ai reçu les pouvoirs de Pascal CAMPENS pour moi-même, Marine DESIDERI pour Stéphanie ASCIONE, Bernard PEZERY pour Viviane TIAR, Valérie POZZO DI BORGIO pour Armand CABRERA et Marina BIANCHI BRONDINO pour Éric JOFFRE. Donc le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal peut commencer avec l'approbation du PV de la dernière séance. Avez-vous des remarques sur le dernier PV ? Monsieur TENDIL.

D. TENDIL : merci Monsieur le Maire, chers collègues. Oui j'ai une remarque : lors de mon intervention sur la résolution N°11 du conseil municipal du 19 février, concernant l'attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle à trois associations sportives du Pradet, pour l'aide, je le rappelle, à l'achat d'un minibus. Je ne remets pas en cause cette attribution, au contraire. Mais ce qui me gêne, c'est le comportement de Monsieur VEGA, lors de mon intervention. Je n'ai pas entendu ses propos à mon entente, mais à la lecture du compte rendu j'ai lu « c'est scandaleux ». Alors Monsieur VEGA je vous

24-PV-1706

demanderais d'être courtois et d'avoir l'honnêteté de mesurer vos propos sachant que vous êtes intervenu hors micro à priori. Pouvez-vous me préciser ce que vous entendez par scandaleux, je trouve ce terme vraiment inapproprié. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur TENDIL, je vous propose qu'on y revienne en fin de séance, afin que Monsieur VEGA puisse relire le passage du PV.

On va valider le PV du conseil municipal.

VOTE DU PV DU 19 FEVRIER 2024

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR

Monsieur le Maire : on va commencer par la délibération N°1 qui concerne le compte financier unique. Vous savez que le compte de gestion et le compte administratif ont été fusionnés ce qui a donné le CFU et c'est Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT qui va vous le présenter.

N°1

24-DCM-DGS-059 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

JM PEYRATOUT : bonjour à tous, lors de la commission des finances et de l'administration générale, le compte financier unique 2023 et le budget supplémentaire 2024, ont été exposés et commentés en répondant aux questions. Il est présenté au conseil municipal une version résumée des délibérations.

Dans le compte financier unique 2023 du budget principal, les dépenses totales de fonctionnement au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 16 929 559,27 € et les recettes totales de fonctionnement à 17 989 001,60 €, soit un résultat comptable de 1 059 442,33 €.

Les dépenses réelles et mixtes de fonctionnement s'élèvent à 14 371 868,88 €.

Les charges à caractère général sont de 3 217 587,56 €.

Les charges de personnel à 8 034 699,97 €.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 148 297,73 €.

Et les atténuations de produits à 1 105 482,89 €.

Avec la baisse de la pénalité SRU à 251 697,89 €

Les charges financières sont de 410 874,51 €, incluant l'indemnité de remboursement anticipé du prêt « toxique » de 264 000 €.

Dans les recettes réelles et mixtes de fonctionnement de 17 899 142,19 €, les produits des services sont d'1 407 087,77 €.

Les impôts sont de 13 millions 116 mille euros, les dotations et participations s'élèvent à 1 976 461,37 €.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 1 100 698,40 €. Ils comptabilisent pour 1 100 000 € la vente du terrain avenue Jean Moulin au profit de la Société La Maison Familiale de Provence dans le cadre de la construction de 38 logements.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 5 971 457,41 € dont 1 017 022,64 € de remboursement d'emprunts.

24-PV-1706

1 070 480,57 € de subventions d'équipement incluant 435 153 € d'attribution de compensation à la Métropole et 600 000 € pour la production de logements sociaux.

Les immobilisations s'élèvent à 3 883 954,20 € et concernent notamment le projet de reconstruction de l'école Marcel Pagnol pour 2 074 476 €, des travaux de rénovation de nos différents bâtiments communaux comme le gymnase Sebastia, Espace des arts, CTM, Hôtel de ville, les façades du CCAS, la crèche, pour 811 313 €. Et un achat de 305 000 € pour la maison des sœurs Tomas.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 830 456,63 € et sont composées notamment de 1 500 000 euros d'excédent de fonctionnement capitalisé, 220 472,95 € taxe d'aménagement et 287 000 € de subventions d'investissement.

La dette est de 5 317 260 €, ce qui représente 499 € par habitant pour une moyenne des communes de la même strate de 801 €.

L'épargne brute s'élève à 2,9 M€.

Le budget principal présente un résultat brut de clôture excédentaire de 3 419 422,96 € et un résultat net de 5 075 534,05 € en incluant les restes à réaliser.

Le budget annexe de la régie des transports présente un résultat net de clôture de 186 025,86 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du compte financier unique du budget principal et du budget annexe des transports tels qu'exposés.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, bien que je reconnaisse que le compte financier unique reflète fidèlement la gestion des finances de notre commune, je tiens à rappeler notre vote contre du budget primitif qui était basé sur des préoccupations sérieuses concernant la transparence et la gestion financière à long terme. Et j'y reviendrai tout à l'heure. Notre reconnaissance de la gestion correcte des comptes ne doit pas être interprétée comme une approbation des choix budgétaires initiaux. Nous continuerons à plaider pour une gestion plus transparente, prévisible et conforme aux intérêts de notre commune et de ses habitants. Je reconnais néanmoins que ce document présente les réalisations budgétaires de l'année écoulée conformément aux obligations légales. Nous voterons donc pour.

Aucune question supplémentaire n'étant posée, Monsieur le Maire ne pouvant participer au vote, quitte l'assemblée, laissant sa présidence à Monsieur Jean-François PLANES qui procède au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE
31 voix POUR
2 ABSENTS (M. le Maire, P. CAMPENS)

Après le vote Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et donne la parole à Monsieur PEYRATOUT pour présenter la prochaine délibération.

N°2

24-DCM-DGS-060 – AFFECTATION DES RESULTATS

JM PEYRATOUT : avec un excédent de fonctionnement de 3 678 633,46 €, dans le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du budget principal de la Ville, il est proposé les affectations suivantes en recettes :

24-PV-1706

A la section d'investissement, un excédent de fonctionnement capitalisé d'1 500 000,00 € et à la section de fonctionnement, excédent de fonctionnement reporté, 2 178 633,46 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette affectation de résultat.

Monsieur le Maire, après avoir sollicité l'assemblée sur d'éventuelles questions, procède au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

29 voix POUR

4 ABSECTIONS (D. TENDIL, M. CABOT, V. TIAR, V. RIALLAND)

N°3

24-DCM-DGS-061 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Michel PEYRATOUT :

Le Projet de Budget supplémentaire a pour objet :

- De transcrire l'affectation des résultats de l'exercice précédent ;
- D'intégrer les restes à réaliser de 2023 ;
- D'ajuster les prévisions en fonctionnement et en investissement.

Le budget supplémentaire de notre Budget Principal s'établit à 2 178 633,46 € en fonctionnement et 4 230 000 € en investissement pour un total de 6 409 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **2 178 633,46 €**.

Les charges à caractère général et les charges de personnel sont augmentées de 200 000,00 € chacune.

Les charges de gestion courante sont augmentées de 110 000,00 € pour la subvention au CCAS.

Les charges financières sont augmentées de 200 000,00 € pour les frais du futur emprunt et de la ligne de trésorerie.

Le virement à la section d'investissement est d'1 463 780,29 €.

Les recettes de fonctionnement sont composées du résultat de fonctionnement reporté de 2023 et s'établissent à 2 178 633,46 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 230 151,45 € et comprennent notamment les restes à réaliser de 2023 pour 1 970 940,95 €, les subventions éventuellement versées abondées de 300 000 euros, 290 000 € pour une dation en paiement par Erilia pour le local du bas de l'ancienne bibliothèque

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 230 151,45 € incluant les restes à réaliser 2023 d'un montant de 3 627 052,04 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé d'1 500 000 €, le virement de la section de fonctionnement pour 1 463 780,29 €, le chapitre 16 d'emprunts diminué de 3 767 222,13 €.

Le budget annexe de la régie des transports transcrit le résultat net de clôture 2023 de 186 000 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adoption des budgets supplémentaires 2024 du budget principal et des transports tels qu'exposés.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation, y a-t-il des questions ? Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : merci. Donc le BS proposé inclus différentes augmentations de dépenses en fonctionnement à hauteur de 700 000 euros ainsi qu'un virement complémentaire à la section d'investissement à hauteur d'1,5 millions d'euros. Vous financez ces nouvelles inscriptions sans recettes nouvelles mais uniquement par la reprise d'une partie du résultat 2023 affecté pour moitié au fonctionnement. Au passage je remarque que vous ne corrigez pas d'autres postes de recettes dont on peut pourtant penser légitimement qu'ils vont être impactés par la situation économique actuelle. Je veux parler des DMTO. Au CFU 2023 vous enregistrez une baisse de 11,9 % sur ce poste, moindre que celles constatées au niveau du Département, ce dont on peut se réjouir pour l'immobilier au Pradet mais qui à mon avis, ne semble pas avoir été correctement pris en compte en 2024.

D'autant que vous n'avez plus de marge de manœuvre. Si des baisses de recettes se produisent, l'épargne brute prévisionnelle au budget supplémentaire 2023 s'élève à 5,6 %, alors qu'elle était de 14 % en 2023 et de 10 % au BP 2024.

Nous rentrons franchement dans une zone de risque, puisque le ratio prudentiel est de 15 %.

D'autant que votre autofinancement ne provient que du résultat antérieur reporté qui est un fusil à un coup et que vous n'aurez plus en 2024, les réserves étant épuisées. Dans le même temps, vous portez les emprunts à 7,5 millions d'euros, malgré la diminution opérée au budget supplémentaire, ce qui portera notre en-cours à presque 13 millions d'euros et notre ratio de dette à plus de 14 ans. Si on considère l'épargne nette, cette valeur explose littéralement à plus de 50 ans, une fois prise en compte évidemment, les nouvelles annuités en capital issues de ces emprunts. C'est largement au-delà des règles prudentielles et au-delà de la zone de risque de la solvabilité admise par les budgets des collectivités.

De ce fait, votre gestion nous conduit dans une impasse budgétaire à plus long terme. L'épargne s'amenuise pour quasiment disparaître alors que la charge de la dette grossit. Tendanciellement, vous envoyez la commune dans une direction dangereuse. Nous entrons dans une spirale où nous empruntons davantage tout en réduisant l'épargne. Cette gestion à court terme compromet très sérieusement la stabilité financière de notre commune. Et à plus long terme démontre un manque de vision stratégique pour l'avenir. Je crois qu'on ne peut pas appeler ça de la gestion responsable, soucieuse des deniers publics et respectueuse des contribuables Pradétans qui se verront inmanquablement imposer une fiscalité de plus en plus lourde pour combler vos déficits. Merci.

Monsieur le Maire : Madame CABOT vous étiez à la commission finances.

M. CABOT : oui.

Monsieur le Maire : Est-ce que c'est votre lecture du compte administratif et du budget supplémentaire ? Vous partagez l'analyse qui a été faite par Madame RIALLAND ?

M. CABOT : je n'ai pas eu de réponse à donner en commission des finances, puisque je n'avais pas lu correctement les dossiers.

Monsieur le Maire : il y a une opposition et vous restez unis c'est très bien. Mais force est de constater que ce que vous dites est tout à fait incorrect Madame RIALLAND. Je vous avais proposé la dernière fois de venir à la commission des finances pour mieux comprendre le fonctionnement des comptes de la commune. Je renouvelle ma proposition. Venez à la prochaine commission des finances de manière à bien comprendre le fonctionnement du budget parce que là c'est vraiment pas le cas. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites et qui ne correspondent pas du tout à la réalité. L'épargne brute est à 2 millions huit si je ne dis pas de bêtises, elle est tout à fait correcte. L'emprunt on l'évalue à 3 millions peut être cette année mais on ne passe pas à 11 millions... Donc vous avez dit des choses qui sont inexactes et donc je renouvelle ma proposition, venez avec Madame CABOT à la prochaine commission des finances pour mieux comprendre la façon dont est structuré le budget.

V. RIALLAND : s'il vous plaît je vais pouvoir répondre. Ne pas reconnaître les chiffres c'est quand même grave. L'épargne brute, je vous rappelle que c'est les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement. C'est noté sur le document donc ça fait 16,4 millions moins 15,48 ce qui fait 0.92 millions. C'est noté sur le budget supplémentaire c'est comme ça.

Bon écoutez... Arrêtez... c'est votre vision, évidemment vous n'allez pas accepter que notre budget s'augure mal et qu'on est dans une spirale où votre petit matelas, que vous avez fait quand on a augmenté les impôts, il diminue. Mais c'est comme ça. Écoutez, permettez-moi d'avoir une vision différente. J'ai tous les chiffres, il n'y a pas de soucis. Quant à venir à la commission des finances, on a très très peu de temps pour préparer les dossiers, vous nous envoyez les dossiers au dernier moment. Donc que Madame CABOT n'ait pas eu le temps de regarder, elle a regardé ensuite, il n'y a pas de soucis, mais c'est un peu fort de café de dire ça. Hein, vous avez vu le pavé que ça fait, quand on regarde avec attention, ça prend un certain temps. Donc vous faites exprès, vous faites les commissions organiques très peu de temps après nous avoir envoyé les documents, ben écoutez, non, on en parle maintenant et je pense que les Pradétans ils ont le droit de savoir. Ils ont le droit de savoir qu'effectivement, nos finances ne se portent pas si bien que ça à long terme.

Monsieur le Maire : ils ont le droit de savoir que les chiffres que vous donnez sont faux et que votre argumentaire est basé sur des chiffres qui sont faux.

V. RIALLAND : C'est votre avis.

Monsieur le Maire : et Madame CABOT n'a pas osé le dire mais c'est exactement ce qu'elle pense. Madame CABOT allez-y.

M. CABOT : juste une remarque, la commission des finances, oui, c'est bien, sauf que j'aimerais ne pas être seule. Ça fait déjà deux fois que je me retrouve toute seule en face des élus et de Madame la DGS. Donc j'aimerais être un peu plus accompagnée, c'est pas évident.

Monsieur le Maire : je suis bien d'accord avec vous.

M. CABOT : mais c'est vrai que les élus qui travaillent, certains, d'autres ne travaillent pas, mais ils ont tous leurs activités et c'est vrai que c'est difficile d'être présent tout le temps.

Monsieur le Maire : tout à fait mais bon si vous avez des questions en dehors des commissions, on peut vous recevoir, vous savez que ce n'est pas un souci, on a toujours été à disposition, nous continuerons à l'être de manière à ce que la Démocratie puisse s'exprimer dans les meilleures conditions possibles.

M. CABOT : juste pour vous dire que nous avons travaillé sur le budget supplémentaire et effectivement je suis d'accord sur l'analyse de Madame RIALLAND, même si je ne suis pas très douée sur les chiffres mais je pense qu'elle a eu des renseignements qu'elle nous a confiés et nous avons acté ce qu'elle a dit.

Monsieur le Maire : alors si vous avez eu des renseignements que je n'ai pas eus alors effectivement votre vision doit être différente. Je vous propose de passer au vote.

Vote : Adopté à la MAJORITE

29 voix POUR

4 voix CONTRE (D. TENDIL, M. CABOT, V. TIAR, V. RIALLAND)

N°4

**24-DCM-DGS-062 - INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET JOURS
FERIES**

Magali VINCENT : bonjour à tous. Cette indemnité horaire pourrait être versée aux agents de certains services dont l'emploi du temps et la nature de l'emploi nécessitent de travailler le dimanche et les jours fériés,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le versement de ce supplément horaire aux agents du carrousel, aux gardiens du gymnase et à toute personne dont le cycle régulier de travail répondrait à cette définition à l'avenir.

Cette majoration est versée pour les services accomplis le dimanche ou les jours fériés entre 6 h et 21 h dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Elle est non cumulable pour une même période avec l'indemnité pour travaux supplémentaires ou toute autre indemnité attribuée au même titre.

Le montant horaire de la majoration est de 0.74 € par heure de travail effective.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- **De décider** que les agents titulaires, stagiaires, et contractuels concernés par ce cycle de travail percevront l'indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés.
- **D'inscrire** les crédits au budget
- **D'autoriser** M. Le Maire à signer tous les actes subséquents.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Madame TIAR.

V. TIAR : bonjour Monsieur le Maire, bonjour chers collègues.
Est-ce que l'espace des arts est concerné par cette augmentation ?

M. VINCENT : Non c'est indiqué dans la délibération. C'est à destination des agents du carrousel et des agents du gymnase. C'est vraiment les personnes qui dans un cycle régulier de travail doivent travailler le dimanche.

V. TIAR : y a-t-il un jour de récupération en plus ?

M. VINCENT : Ce n'est pas l'objet de la délibération.

V. TIAR : Ok, merci.

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire procède au vote.

<p>Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR</p>

N°5

24-DCM-DGS-063 - CONVENTION RELATIVE A LA PORTABILITE DES EQUIPEMENTS CONTRIBUTANT A L'ADAPTATION DU POSTE DE TRAVAIL AVEC LA VILLE DE TOULON

M. VINCENT : la portabilité des équipements des agents publics en situation de handicap s'entend des mesures permettant à ces agents de conserver, dans une nouvelle administration d'emploi comme en cas de changement de poste au sein d'une même administration, les équipements contribuant à l'adaptation du nouveau poste de travail,

Les modalités de mise en œuvre de la portabilité des équipements en cas de changement d'administration d'emploi de l'agent, notamment la cession, le transport et l'installation des équipements, ainsi que la prise en charge par l'administration d'accueil des coûts afférents, sont définies par convention entre cette administration et l'administration d'origine de l'agent concerné,

La portabilité n'est mise en œuvre que si son coût est inférieur à celui qui résulterait de l'adaptation, à la charge de l'administration d'accueil, du nouveau poste de travail de l'agent,

Le coût de la portabilité est entièrement à la charge de l'administration d'accueil et qu'il est estimé à 123.80 euros.

La présente convention fait suite au recrutement par la Commune du Pradet d'un agent de la Ville de Toulon et a pour objet d'organiser la portabilité des équipements dont il a été doté pour compenser son handicap, et particulièrement les équipements cofinancés par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer la convention annexée à la présente avec la ville de Toulon et tout document afférent à cette dernière.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire procède au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR

N°6

24-DCM-DGS-064 - REVALORISATION DU MONTANT DES TITRES RESTAURANT

M. VINCENT : Par délibération en date du 28 janvier 2018, la commune a mis en place les titres restaurant pour les agents de la Ville et du CCAS, pour une valeur de 6 euros, financés à 50% par l'agent et 50% par la collectivité.

Soucieuse de poursuivre les efforts entrepris depuis 2014 pour améliorer les conditions de travail des agents, la commune souhaite augmenter la valeur faciale des titres restaurant pour les harmoniser avec ceux de la métropole TPM. Cela représentera une dépense supplémentaire estimée à 42 500 euros en année pleine.

VU le CGCT,

VU la délibération 19-DCM-DGS-018 du 28 janvier 2018,

VU l'avis du CST réuni le 7 juin 2014,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** l'augmentation de la valeur des titres restaurant à 9,20 euros à compter du 1^{er} septembre 2024.
- **De dire** que ceux-ci seront financés à 50% par les agents et 50% par la ville du Pradet.
- **De dire** que cette dépense est inscrite au budget de la commune au chapitre 012.
- **D'autoriser** M. Le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : oui en préambule je tiens à vous remercier d'avoir répondu à une partie de nos conseils prodigués lors du dernier conseil municipal, puisque vous avez augmenté la valeur des tickets restaurant comme nous l'avions suggéré. Cependant, la prime inflation que j'évoquais déjà au dernier conseil municipal et encore au précédent, c'était Madame CABOT, n'a finalement pas été accordée aux salariés éligibles. Monsieur le Maire vous avez pourtant voté cette mesure à TPM ! C'est donc deux poids et deux mesures, on voit la cohérence dans votre attitude. Pourtant, vous le savez la Métropole et plusieurs autres communes métropolitaines, ont déjà octroyé cette prime inflation à leur personnel. Et puis je tiens à le rappeler au-delà de cette prime inflation, il existe encore des disparités persistantes entre nos agents, selon qu'ils sont rattachés à la Métropole ou au Pradet, telles que pour la participation aux frais de prévoyance. Ces inégalités pour un même poste pratiquement créé toujours un climat de travail délétaire et injuste. Et puis de ce fait, j'aimerais aussi connaître votre position sur la révision du RIFSEP, actuellement en cours à TPM et qui vise à appliquer des conditions plus équitables pour nos agents Métropolitains et y compris ceux du Pradet. Etes-vous d'accord pour la voter ? Et quand il sera adopté, ferez-vous comme pour la prime inflation, oui à TPM mais non pour les agents Pradétans ?

En fait on aimerait bien savoir vos priorités pour que vous adoptiez une gestion plus cohérente et équitable de nos ressources humaines. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : y a-t-il d'autres interventions ? Non.

En effet, juste pour rappel il y a une modification du RIFSEEP qui est en cours de discussion à la Métropole avec les syndicats, je ne vais bien sûr pas dévoiler quoi que ce soit aujourd'hui. Il y a une réunion cet après-midi d'ailleurs, avec le Vice-Président Thierry ALBERTINI. C'est une discussion entre le Vice-Président en charge de ces questions et les syndicats de la Métropole et je n'ai pas le droit ni la possibilité d'évoquer ce sujet. Je fais partir d'une majorité métropolitaine et je voterai le projet métropolitain tel qu'il sera présenté par la majorité métropolitaine, qui a été présenté en bureau, sur lequel il y a eu des discussions, on verra comment on atterrit mais bien sûr je me placerai du côté de la majorité métropolitaine et pas ailleurs.

V. RIALLAND : si j'ai bien compris vous êtes pour la révision du RIFSEEP actuellement ?

Monsieur le Maire : Vous me posez la question si je suis pour la révision du RIFSEEP, je vous réponds simplement que ça va être évoqué cet après-midi.

Est ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, je vous propose de passer au vote, parce qu'on parlait quand même du montant des titres restaurant.

<p>Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR</p>
--

N°7

24-DCM-DGS-065 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE CONSULTANCE ARCHITECTURALE AVEC LE C.A.U.E. DU VAR

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-François PLANES :

Afin de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets de construction sur le territoire du Pradet, la Commune apporte depuis de nombreuses années un service de conseil architectural auprès des administrés demandeurs d'autorisations d'urbanisme, en proposant des permanences d'un architecte conseiller tous les 15 jours.

Pour ce faire, la Commune dispose d'une convention de consultance architecturale avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.) du Var qui détermine les missions, la périodicité des permanences et la prise en charge de la mise à disposition d'un architecte conseiller, selon les modalités que vous avez vues et pour une durée de 3 ans.

La convention d'objectifs entre le CAUE VAR et la Commune, ayant pour objet la mise en place de la consultance architecturale est arrivée à échéance, il convient de la renouveler afin de maintenir ce service. La présente convention ainsi que le contrat entre l'architecte conseiller et la ville ont été actualisés par le CAUE VAR. En effet, cette mise à jour est motivée par la volonté d'être plus cohérent avec les orientations de la commune avec un travail plus collectif d'une part et en règle au regard du code des marchés sur le montant des vacations.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** M. le Maire à signer une convention de Consultance architecturale avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.) du Var ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer un Contrat de mission avec un architecte conseiller afin, notamment, d'apporter aux administrés des informations et des conseils en matière d'architecture et d'urbanisme.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Pas d'intervention sur cette convention j'imagine. On passe au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR

N°8

**24-DCM-DGS-066 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)
DEFINITION DES TARIFS APPLICABLES A PARTIR DE L'ANNEE 2025
SUITE AU TRANSFERT DES DISPOSITIONS FISCALES RELATIVES A LA TLPE DU CGCT
AU CODE DES IMPOSITIONS SUR LES BIENS ET SERVICES (CIBS)**

JF PLANES : Dans le prolongement des travaux de codification engagés par le Gouvernement en 2019 qui ont donné lieu à la création, au 1^{er} janvier 2022, du code des impositions sur les biens et services (CIBS), l'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023 portant création du titre V du livre IV du code des impositions sur les biens et services et portant diverses autres mesures de recodification de mesures non

24-PV-1706

fiscales est venue compléter le CIBS en y intégrant les dispositions législatives régissant les impositions propres aux secteurs de la communication, de la culture et du numérique.

Monsieur le Maire : merci. Pas de question, je vous propose de passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR

N°9

**24-DCM-DGS-067 - ADHESION DE LA COMMUNE DU PRADET A LA CHARTE
« PLAGES SANS DECHET PLASTIQUE »**

JF PLANES : vous avez tous lu la charte qui vous a été annoncée donc considérant que la commune du Pradet met d'ores et déjà en œuvre un certain nombre d'actions dans ces domaines, à savoir :

- 1) Sensibilisation de la population par le biais de la pose de bacs à marée à l'entrée de la plage de la Garonne ;
- 2) Mise en œuvre de l'opération annuelle de collecte des déchets « Nettoyons le Sud » sur la plage de la Garonne (action citoyenne encadrée par la collectivité qui fournit aux participants le matériel nécessaire au ramassage des déchets) ;
- 3) Mise en place du nettoyage manuel et raisonné des plages ;
- 4) Mise en œuvre chaque été de la campagne Inf'Eau Mer et Ecogestes Méditerranée sur les plages du Pradet et sur le plan d'eau afin de sensibiliser les usagers et vacanciers à la fragilité du milieu marin et aux bonnes pratiques, notamment en matière de gestion des déchets plastiques ;
- 5) Mise en place d'outils de communication relatifs au programme « La mer commence ici » (pochoirs et macarons installés sur la voirie) ;
- 6) Installation à l'entrée ou la sortie des plages de containers de tri et de poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.

CONSIDERANT que cette charte valorise l'engagement et se décline en 3 paliers :

- Palier 1 : 5 engagements
- Palier 2 : 10 engagements
- Palier 3 : 15 engagements

CONSIDERANT que les engagements proposés ne sont pas exhaustifs et qu'il est possible d'en présenter de nouveaux, la collectivité devant s'engager dans chaque domaine d'action et ne pas concentrer ses efforts dans un seul et unique domaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la Charte d'engagement « Plages sans déchet plastique » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** d'adhérer à la Charte « Plages sans déchet plastique » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte et tout acte relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire : merci. Madame TIAR.

V. TIAR : merci. Je tiens à souligner un point important avant notre adhésion à cette charte. En effet notre ville a malheureusement perdu son Label « ville amie des enfants ». Cette perte met en lumière un problème récurrent : absence de suivi et de mise en œuvre réelle de nos engagements... De vos engagements. Cette charte propose des actions centrées sur la sensibilisation, la prévention et le nettoyage des plages. Bien que ces initiatives soient importantes elles peuvent facilement se transformer en une opération de communication plutôt qu'en un véritable engagement écologique. L'engagement environnemental est bien plus profond et concret. Les chartes environnementales sont le fruit d'une collaboration active avec les habitants, incluant des mesures tangibles de la transition énergétique, la préservation de la biodiversité et la réduction des émissions de carbone. Les actions sont régulièrement évaluées, garantissant un impact durable et mesurable. Notre groupe est favorable à toutes ces initiatives de préservation de l'environnement. Nous soutenons les actions qui visent à protéger notre littoral et notre biodiversité, toutefois nous insistons sur la nécessité d'aller au-delà de ces simples engagements de façade, nécessité à engager de façon réelle pour éviter que notre adhésion à cette charte soit perçue comme une simple propagande. Nous devons nous assurer que les engagements pris se traduisent par des actions concrètes, mesurables et durables. Cela passe par une implication active des citoyens et une transparence totale dans le suivi des résultats. Seule une démarche rigoureuse et authentique permettra véritablement de protéger notre environnement et de regagner la confiance de nos administrés. Merci.

Monsieur le Maire : par d'autres interventions ? Monsieur TENDIL.

D. TENDIL : merci. Je voudrai revenir justement sur cette charte, où il est prévu bien entendu une plage sans déchets plastiques. Il y avait... Alors je vais rappeler encore une fois le budget participatif en 2019, où 3 collecteurs avaient été retenus pour un montant de 10 000 euros. Où en est-on aujourd'hui ? Est-ce que vous avez engagé ces achats ? Est-ce que vous les avez prévus pour le port des Oursinières ? Merci.

JF PLANES : alors tout d'abord je suis vraiment heureux car c'est vraiment ma volonté, la volonté surtout de Monsieur le Maire, de faire en sorte que l'écologie bouge un petit peu sur la commune. C'est vrai qu'il y a une paire d'années, ça ne bougeait pas trop. Donc on a pris le taureau par les cornes et on a décidé de signer une charte. Alors on est aux prémices, on a fait les 6 premiers points, on ne va pas s'arrêter là, on va continuer avec vous, puisqu'en commission d'aménagement nous en avons parlé. On a parlé également des containers et des poubelles, mais je vous promets qu'on vous fera une réponse écrite pour plus de précisions sur les containers dont vous parlez.

D. TENDIL : ce n'est pas des containers, ce sont des collecteurs qui se mettent... Ce n'est pas moi qui l'ai demandé, ça a été demandé en 2019 par une personne et ça a été acté au budget participatif. Ça se met dans l'eau, on est bien d'accord ? Dans le port, c'est flottant. Et où ça en est aujourd'hui ?

JF PLANES : dans l'attente.

Monsieur le Maire : merci. S'il n'y a pas d'autres interventions... Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : j'aimerais bien que vous répondiez à Madame TIAR et en particulier en insistant sur l'évaluation des actions réalisées. Qu'est-ce que concrètement vous allez mettre en place ? Parce qu'en fait ce qu'on reproche un peu dans votre document c'est que c'est une action de communication, qu'il n'y a pas réellement d'actions et donc pour à la limite nous dire qu'on a tort, quelles sont les évaluations envisagées ? Qu'est-ce que vous allez faire pour nous concrètement pour dire aux Pradétans ben voilà il y a ça qui est

24-PV-1706

fait, ça qui est fait etc... Ça se met normalement dans les chartes effectivement, évaluation.

JF PLANES : je pensais que vous aviez lu la délibération. Apparemment vous ne l'avez pas lu totalement, dans la délibération c'est bien expliqué ce qui a été mis en place depuis les deux dernières années. C'est vrai qu'auparavant, je me répète ce n'était pas le cas. Maintenant nous sommes arrivés à débloquent la situation au niveau de l'Environnement et si vous relisez la délibération, les points sont précisés, il n'y a pas de problème et nous vous tiendrons au courant, encore une fois, Madame TIAR vient régulièrement, je le signale parce que j'ai entendu qu'il y a des commissions où tout le monde n'était pas là et Madame CABOT également, elles viennent à toutes les commissions « aménagement », donc on continuera avec elles, et elles seront là pour le rappeler, je n'en doute pas. Merci.

Monsieur le Maire : dernière intervention avant de passer au vote.

V. RIALLAND : comme d'habitude, on a bon dos l'opposition, c'est à dire vous nous dites on ne sait pas, vous ne savez pas, nous on sait tout, c'est pas comme ça. Ce que je vous demande c'est une évaluation correcte, pas des vagues phrases en disant on a fait ci, on a fait ça. Une évaluation quantitative, qualitative etc... C'est un document précis, ce que vous n'avez pas l'air de savoir. Mais bon on s'arrête là je crois dans les interventions...

Monsieur le Maire : nous allons donc passer au vote.

<p>Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR</p>

Monsieur le Maire : la délibération suivante est encore une délibération en faveur de la protection de l'Environnement pour notre belle commune du Pradet qui ne mérite qu'à être mise en valeur dans les mois et les années qui viennent. Monsieur PLANES.

N°10

24-DCM-DGS-068 - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PACA ET DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DANS LE CADRE DU PROJET DE POSE D'ANCRAGES ECOLOGIQUES POUR LE MAINTIEN A L'ANNEE DE LA ZONE INTERDITE AUX EMBARCATIONS MOTORISEES (ZIEM) DU COLLET REDON

JF PLANES : ça concerne la mise en place d'une ZIEM permanente, qui était une ZIEM auparavant temporaire dans cette zone du Collet Redon. Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années à faire cette opération. Nous avons travaillé également avec le SILIAT, c'est pour vous faire un petit rappel, c'est le SILIAT qui met en place annuellement les ZIEM, les bouées que vous voyez, c'est eux qui le font, et on a jugé après concertation avec certains Pradétans qui étaient très intéressés par la situation, de faire une ZIEM permanente dans cette zone-là.

C'est une ZIEM qui vise à réduire les pressions anthropiques sur le milieu marin à long terme, et non plus seulement de manière saisonnière, et contribuer ainsi à sa préservation.

Pour soutenir la commune dans ce projet, des demandes d'aides financières auprès du Conseil Régional PACA et de la Métropole TPM doivent être déposées.

24-PV-1706

CONSIDERANT que la commune souhaite rendre permanente la ZIEM du Collet Redon par la pose d'ancrages écologiques afin de réduire les pressions anthropiques exercées sur le milieu marin et ainsi renforcer sa protection,

CONSIDERANT la nécessité de faire valider en conseil municipal la demande de Fonds de concours de la métropole TPM au titre de l'année 2024,

CONSIDERANT que le **coût global de l'opération** est estimé à **11 931 € HT**,

CONSIDERANT le **plan de financement prévisionnel** suivant :

- Auto-financement : 20 %2 386 € HT
- **Fonds de concours métropole TPM : 50,29 %6 000 € HT**
- **Région Sud PACA : 29,71 %3 545 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au Conseil régional PACA à hauteur de 3 545 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de la Métropole TPM à hauteur de 6 000 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à prendre tous les actes subséquents utiles à la demande de subvention.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Pas d'intervention, je vous propose de passer au vote.

<p>Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR</p>
--

N°11

24-DCM-DGS-069 - BILAN DES ACQUISITIONS OU CESSIONS FONCIERES REALISEES EN 2023

JF PLANES : Lors du conseil municipal du 19 février 2024, un tableau des acquisitions opérées par la commune et la métropole vous a été présenté, l'EPF n'ayant pas communiqué sur son acquisition. Depuis, l'EPF a adressé un courrier retraçant son activité sur la commune pour l'année 2023. Nous avons repris le tableau en y insérant les acquisitions au niveau de l'EPF.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Abroger la délibération 24-DCM-DGS-029 portant bilan des acquisitions foncières sur lequel le bilan de l'EPF n'était pas renseigné,
- Adopter le nouveau bilan complété des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2023, retranscrit ci-avant.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Pas d'intervention donc je vous propose de passer au vote.

<p>Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR</p>
--

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Claude VEGA.

N°12

24-DCM-DGS-070 - DENOMINATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE

JC VEGA : bonjour à tous.

Faisant suite à la création du chemin du souvenir, regroupant en un site unique et accessible au plus grand nombre de personnes les monuments érigés à la mémoire des morts pour la France, la commune souhaite conserver une référence au Général Brosset au niveau du giratoire sur lequel la stèle était jusqu'à présent érigée.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de nommer le giratoire situé devant la résidence « Les Roches Bleues » : rond-point Général Diégo Brosset.

Pour mémoire, Diégo Brosset, né le 3 octobre 1898 à Buenos Aires (Argentine) et mort le 20 novembre 1944 à Champagny (Haute-Saône), est un général de division français, compagnon de la Libération, notamment à la tête de la 1^{ère} DFL.

Bien que la propriété de cet ouvrage relève de la métropole TPM, la dénomination des voies reste une compétence municipale.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'exposé qui précède,
- **DE DONNER** le nom « Rond-Point Général Diégo Brosset » au giratoire situé devant la résidence « Les Roches Bleues »
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à informer Monsieur le Président de la Métropole TPM de cette décision afin qu'il puisse prendre tout acte en découlant.

Monsieur le Maire : merci. Madame CABOT.

M. CABOT : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, lors de la commission aménagement, Monsieur VEGA nous a donné un aperçu de ce qui nous est proposé dans le chemin du souvenir au parc Cravero, et le déplacement et remplacement des stèles existantes. Monsieur VEGA nous a expliqué que pour uniformiser l'ensemble il était fier d'y avoir ajouté sa patte, n'est-ce pas ? C'est bien.

Autant nous pouvons comprendre le déplacement de la stèle du parking Mangot et celle d'Indochine, qui sont isolées dans des parkings et dont personne ne fait cas sauf lors des célébrations patriotiques. Mais nous avons du mal à accepter la délocalisation de la stèle Général Brosset, qui le 22 août et ce depuis des années, est le départ de la cérémonie de la libération du Pradet même si celle-ci est remplacée par une plaque commémorative. Monsieur VEGA vous nous avez confirmé en commission aménagement, que cette année le 22 août le jour de la Libération du Pradet pour les 80 ans du débarquement en Provence, aura lieu la cérémonie d'inauguration du rond-point Général Brosset d'où la délibération que nous allons voter. Et que ce jour-là après l'inauguration nous défilerons comme à l'accoutumée pour rejoindre et découvrir le tout nouveau chemin du souvenir au parc Cravero. J'ai deux questions à vous poser : pourriez-vous nous dire si ce rond-point Général Brosset sera chaque année le départ de la commémoration du 22 août et de ce fait si vous comptez faire perdurer la tradition annuelle de défiler dans la première DFL en hommage à nos libérateurs et deuxième question, avez-vous l'intention d'aménager et de paysager ce rond-point car en l'état il ne peut servir de modèle. Merci beaucoup.

24-PV-1706

JC VEGA : Madame CABOT merci, vous avez à peu près relayé tout ce que j'ai dit lors de la commission. Je n'empiète pas sur la délégation de mon confrère élu délégué aux associations patriotiques, mais je peux m'avancer en ayant discuté avec lui, qu'effectivement le départ se fera chaque fois de là-bas pour la Libération du Pradet donc le 22 août, tout le monde connaît la date. Pour la deuxième question on a un projet d'aménagement un peu plus global de cette voie qui aboutira avec l'aménagement de ce rond-point identifié Général Brosset.

M. CABOT : merci beaucoup.

V. TIAR : comme vous nous l'aviez dit en commission, il y aura une plaque aussi ?

JC VEGA : oui.

V. TIAR : merci

Monsieur le Maire : parfait. Pas d'autre commentaire ? Nous allons donc passer au vote.

<p>Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR</p>
--

N°13

24-DCM-DGS-071 - PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2024-2027 – PLAN MERCREDI

C. CRSTOL : bonjour à tous. Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et plan « mercredi » 2021/2024 arrive à son terme à la rentrée scolaire 2024. Et nous présentons donc un nouveau PEDT pour la période 2024/2027. Par ce PEDT la commune souhaite proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, et organiser en complémentarité des temps éducatifs dans l'intérêt de l'enfant et dans le but de favoriser sa réussite scolaire et son épanouissement personnel. C'est une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Au Pradet, le PEDT couvre un public qui va de la petite enfance aux enfants d'âge primaire (3 à 11 ans), ainsi que des actions du service Sport pour les 7 à 14 ans.

Pour définir les objectifs du nouveau PEDT, une évaluation des actions précédentes a été menée auprès des différents acteurs éducatifs et a permis la définition de nouveaux besoins. Suite à cette évaluation, les objectifs proposés dans le PEDT 2024/2027 sont les suivants :

- **Améliorer et simplifier la communication à destination des familles**
- **Mettre en place des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société.**
- **Augmenter la prise en charge des enfants en mettant en place des plans de formation pour les agents municipaux et accompagner les parents (plan de formation pour les agents municipaux et soutien et accompagnement des parents dans leur mission éducative).**

Le Projet Éducatif Territorial, comprenant le Plan Mercredi, a été transmis aux services de l'État pour instruction et validation :

- La Caisse des Allocations Familiales du Var,
- Les services de l'Éducation Nationale,
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Il sera présenté aux acteurs locaux, notamment dans le cadre des conseils d'écoles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes du PEDT – Plan Mercredi annexé,
- **AUTORISER** M. Le Maire à signer avec l'ensemble des partenaires institutionnels tous les documents relatifs à la mise en place de ce nouveau PEDT.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Pas d'intervention ? Mme RIALLAND.

V. RIALLAND : merci. Donc je voudrais vous rappeler au préalable qu'un projet d'animation jeunesse globale s'inscrit dans une politique municipale, celui-ci est une initiative coordonnée par la municipalité, pour offrir des activités éducatives, culturelles et récréatives aux enfants et aux jeunes de la commune.

Ainsi, et là c'est important, c'est bien le projet politique qui doit guider l'animation globale de la jeunesse et pas l'inverse. Le Projet Educatif Territorial est donc bien un outil au service des objectifs définis de cette politique, et donc ce n'est pas une fin en soi. Pourtant, la ligne directrice actuelle révèle une absence de sens, de cohérence de parcours et d'accompagnement des enfants. Votre projet se résume à des actions de consommation au détriment des questions éducatives essentielles. Le projet d'animation global doit être un outil de construction et d'éducation et ne pas se contenter de faire des enfants, des consommateurs de loisirs et obtenir les financements dédiés. En 2022 la signature de la convention territoriale globale avait mis en lumière l'absence d'une offre éducative adaptée pour les jeunes de notre commune. Vous vous étiez alors engagés, je cite « à agir sur la construction d'une offre adaptée pour les jeunes », c'était page 6 de la convention. Le diagnostic réalisé avec la CAF du Var avait clairement identifié les besoins. Aujourd'hui, 2 ans plus tard, nous constatons que rien de concret n'a été proposé pour les adolescents Pradétans. Le plan mercredi proposé ne s'adresse qu'aux enfants jusqu'à 14 ans, ignorant complètement les besoins des adolescents de notre commune. Au lieu de construire un véritable projet, vous continuez de présenter des micros interventions qui ne répondent en rien aux attentes et aux besoins des jeunes. L'absence de programme éducatif pour les adolescents, a des répercussions directes car en négligeant leurs besoins vous contribuez à une situation de précarité sociale et éducative. Le PEDT 2024/2027 tel qu'il est présenté manque d'ambition et de mesures concrètes. Les objectifs annoncés dans la note explicative sont vagues et insuffisants. Il ne suffit pas de mentionner un catalogue d'objectifs jamais réalisés. Et puis je voudrais aussi vous parler des problèmes de gestion des services de loisirs qui aggravent encore la situation. Chaque année, les parents se retrouvent face aux mêmes difficultés pour les réservations de l'ALSH et là je vous donne le témoignage d'une habitante qui vient de témoigner, je vous lis hein : « on nous demande de cocher sur l'application les jours dont nous avons besoin, on s'exécute et on coche. Et quelques jours plus tard, on nous fait savoir que le service du guichet unique va annuler certains jours de façon aléatoire car une famille ne peut pas réserver plus de 20 jours sur les 2 mois de vacances. Comment faisons-nous quand on a que 15 jours de vacances ? » Voilà le quotidien des Pradétans. Et ça c'est récent. Comment les parents sont-ils supposés gérer alors que nous sommes à moins de 3 semaines des vacances ? Il est impératif de revoir réellement ce PEDT et le plan mercredi. Nous avons besoin d'une véritable politique éducative qui prenne en compte tous les enfants, les adolescents et les jeunes de notre commune y compris. Nous devons offrir des projets attractifs et adaptés réellement réalisés et j'insiste... Réellement réalisés, car aujourd'hui, entre la théorie et la pratique il y a un fossé.

C. CRISTOL : alors Mme RIALLAND, au risque de me répéter, je pense que vous n'avez pas lu le PEDT. Une liste d'actions de... Comment vous avez appelé ça... de consumérisme... mais c'est l'inverse de ça. C'est à dire que notre PEDT c'est un projet construit, coconstruit avec les services de l'Etat, avec la CAF, avec qui on l'a fait et qui l'approuvent, avec les parents d'élèves, avec les enseignants, alors j'aimerais bien que vous me trouviez des parents d'élèves et des enseignants qui ne sont pas satisfaits de toutes les actions qui sont mises en place dans la commune. Nous sommes l'une des communes les plus actives pour les jeunes sur le territoire, que ce soit sur le temps scolaire ou que ce soit sur le temps périscolaire ou le temps extrascolaire. Et d'ailleurs beaucoup de parents qui habitent dans les communes limitrophes nous envient

24-PV-1706

à ce niveau-là. Bien évidemment c'est un parcours qui a été construit, ça fait 10 ans que nous travaillons dessus, qui a été construit, qui a été amélioré chaque année avec tous les partenaires et les parents en sont très satisfaits. On a un parcours très large qui favorise l'épanouissement des enfants à tous les niveaux, un parcours sportif, un parcours culturel, un parcours citoyen, un parcours environnemental, qui sont construits avec tous les services de la commune donc je ne peux pas vous laisser dire des choses pareilles. Si vous pouviez écouter pendant que je vous réponds, ça serait le minimum de correction, je vous remercie.

V. RIALLAND : ben écoutez, vous nous écoutez pas d'habitude donc...

C. CRISTOL : quant à votre remarque sur les jours de réservation de l'extrascolaire, c'est également faux puisqu'évidemment nous mettons une limite à 20 jours pour que tout le monde puisse aller au centre aéré, mais pour les parents qui travaillent et sur justificatifs on peut évidemment sur dérogation avoir davantage de semaines d'accès au centre aéré donc là aussi encore des faussetés.

Monsieur le Maire : merci, pas d'autre intervention ? Monsieur TENDIL

D. TENDIL : oui merci, je reviens à ce que disait tout à l'heure Madame CABOT, effectivement à ces commissions, on n'est pas nombreux, là on était que quatre, dont un élu, c'est bien dommage parce que ça permet d'avoir des échanges, il y en a eu je ne le cache pas, mais j'avais demandé des modifications par rapport à ce document, puisqu'on avait oublié, dans la page 10, on avait mis que l'école publique alors qu'il y a l'école privée, est ce que vous avez fait la modification ? Et il manquait aussi les années glissantes, c'est à dire 2021/2022, 2022/2023, est ce que vous avez fait la modification ? Et la troisième c'est concernant l'évolution des classes élémentaires : vous avez trouvé moins 25 enfants sur cette période et moi j'ai insisté lourdement, c'est moins 17. Je n'ai pas eu de retour à ce sujet. Voilà.

C. GOMEZ : écoutez, le document a été transmis aux instances éducation nationale et CAF pour validation, nous attendons les retours. Alors une petite différence de 4 enfants, ça peut s'expliquer si les chiffres ont été pris en 2020, début ou fin septembre. Vous savez, si la population des enfants varie de 4 ou 5 sur 900 enfants, ça reste de l'ordre du détail.

Monsieur le Maire : on a presque fini après l'intervention de Mme RIALLAND qui va reprendre la parole.

V. RIALLAND : oui merci hein. Pour les inscriptions, il s'agit d'un réel témoignage et comme vous le dites, c'est sur dérogation, donc c'est pas simple à gérer pour les familles, je suis désolée. Et puis je voudrais d'une façon générale dire que quand on pointe quelque chose qui ne vous plaît pas, ben qu'est-ce que vous dites ? Ils ont tort, pfff, c'est énorme, c'est facile, alors écoutez, ben moi je dis vous ne savez pas non plus, p'être bien que vous l'avez même pas lue votre histoire-là, votre document. Bon bref, moi je vous dis, dedans, on l'a lu, on a été jusqu'au bout, et il y a une liste d'actions qui n'ont jamais été réalisées, d'accord ?

Quand je vous parle des adolescents vous m'avez pas répondu. Les adolescents, ils sont pas dans le plan. Mais Monsieur le Maire vous préférez les recevoir au CLSPD ! Hein, dans votre... Voilà, c'est plus simple. Écoutez, moi je vous parle du réel, je vous parle de ce qu'on a lu, donc on n'a pas la même vision c'est comme ça, mais arrêtez de dire qu'on ne sait pas, on est tout aussi capables que vous. D'ailleurs Monsieur le Maire, si vous n'y arrivez plus, moi y'a pas de soucis je suis prête à prendre votre place ! Aucun problème !

Monsieur le Maire : vous êtes peut-être prête mais les Pradétans ne le sont peut-être pas eux. Je vous propose donc de passer au vote.

Alors qui est contre ? Vous êtes contre le PEDT pour les enfants ? Vous nous refaites l'histoire de Marcel Pagnol, vous nous refaites l'histoire des PMR et maintenant vous votez contre le PEDT pour les enfants ! Allez ! on refait ! merci

Vote : Adopté à la MAJORITE

29 voix POUR

4 voix CONTRE (D. TENDIL, M. CABOT, V. TIAR, V. RIALLAND)

24-PV-1706

V. RIALLAND : j'aimerais bien que vous arrêtez de modifier nos propos. Nous avons dit que le PEDT manquait d'ambition et n'incluait pas les adolescents c'est un petit peu différent. Je voudrais bien que ce soit noté sur le PV, nous ne sommes pas contre évidemment ce type de document, bien au contraire, nous pensons qu'il manque d'ambition.

Monsieur le Maire : vous n'êtes pas contre, mais vous votez contre. C'est d'une logique implacable. La délibération suivante concerne le parcours BAFA TPM, encore quelque chose pour nos jeunes.

N°14

24-DCM-DGS-072 - PARCOURS BAFA TPM 2024

C. CRISTOL : alors effectivement, encore quelque chose pour nos jeunes et nos adolescents. Donc nous avons mis cette année en place la possibilité pour les jeunes, de faire une formation BAFA au Pradet puisque jusqu'à maintenant ils devaient aller dans les communes voisines. Et dans le cadre de sa politique en matière de Jeunesse et d'insertion professionnelle des jeunes, la Métropole Toulon Provence Méditerranée propose la mise en place d'un dispositif d'aide au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur BAFA destiné à un public de 17 à 25 ans.

Ce dispositif permet de répondre à un besoin en recrutement d'animateurs exprimé par les communes mais également de développer l'employabilité des jeunes qui pour certains, à 16 ans, 17 ans, ont beaucoup de mal à trouver des petits jobs pour l'été ou les vacances scolaires en leur permettant d'accéder à une formation favorisant leur insertion professionnelle.

La proposition de la Métropole intéresse bien sûr la commune du Pradet et elle permet une prise en charge quasiment complète de l'intégralité du parcours BAFA.

De plus, ce dispositif correspond à un des objectifs du PEDT qui est l'augmentation de la qualité de prise en charge des enfants par la formation.

La proposition de la métropole aux communes volontaires est la suivante :

- La métropole finance le coût de la formation au module 1 à hauteur maximale de 400 €.
- La commune volontaire s'engage à accueillir, selon ses capacités, le jeune pour le module du stage pratique, avec une convention avec notre prestataire Odel.
- Le jeune, lui, est accompagné dans sa recherche de financement pour effectuer le module 3.
- La CAF verse au jeune une prime de 400 € à l'obtention du diplôme.
- La commune accueille, selon ses capacités, le jeune pour un job d'été et/ou sur des activités périscolaires.

Pour chaque jeune domicilié sur une des 12 communes de TPM, une convention sera passée entre l'organisme de formation, la commune, la métropole, la CAF et le jeune bénéficiaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. Le Maire à signer la convention en cas de demande d'un jeune Pradétan à bénéficier de ce dispositif.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Mme TIAR.

V. TIAR : juste une précision, puisque nous étions avec Monsieur TENDIL à la commission, vous pouvez bien nous reconfirmer qu'il n'y a que 50 financements ?

C. GOMEZ : oui dans la proposition de TPM, il y a 50 possibilités de financements. Tout à fait.

24-PV-1706

V. TIAR : merci.

Les questions étant épuisées sur ce sujet, Monsieur le Maire procède au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR

N°15

24-DCM-DGS-073 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT VIA LE FONDS VERTS DANS LE CADRE DU PROJET DE COURS JARDINS DU GROUPE SCOLAIRE CHARLES SANDRO

C. CRISTOL : là aussi, il s'agit d'une action en faveur des jeunes, des enfants et également une action en faveur de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

C'est une demande de subvention auprès de l'Etat, via le fonds vert pour le projet des cours jardin du groupe scolaire Charles Sandro.

Donc à cause du changement climatique nous devons faire face régulièrement à des épisodes de pluies et de sécheresses.

Face à cette situation, la Ville du Pradet a décidé de s'engager activement dans la lutte contre l'artificialisation des sols et le phénomène d'îlots de chaleur urbains notamment par la désimperméabilisation des cours d'écoles. Ce sera fait dans le futur projet de l'école Pagnol qui sera aussi une cours jardin et c'est ce que nous souhaitons faire dès cet été pour les 2 cours de récréation du groupe scolaire Charles Sandro.

Les travaux de réaménagement des deux cours pour un total de 3 587,50 m² auront pour objectifs la désimperméabilisation du sol et le retour de la nature au sein de l'établissement.

C'est également un projet pédagogique fort qui implique la sensibilisation des élèves, des parents, des enseignants et des riverains au changement climatique et à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ça va permettre de réduire la pollution en limitant le ruissellement et le lessivage des polluants vers les cours d'eau et également la réduction des îlots de chaleur. Cela va créer aussi de nouveaux supports pédagogiques pour les enfants et recréer le lien entre les enfants et la nature.

La ville a réalisé des études techniques préalables puis a mis en œuvre un volet éducatif avec l'assistance du CAUE pour coconstruire le projet avec les enfants, l'équipe pédagogique et les parents d'élèves par le biais d'ateliers.

A l'issue de cette phase de concertation, les grandes orientations d'aménagement ont été déterminées et le projet définitif a été arrêté.

Alors quelques chiffres : le projet va permettre de réduire de 80 % les surface imperméables dans la cour. On va passer de 28 arbres dans la cour à 81, de 3 arbustes à 26 et les petits arbustes et vivaces de zéro à 716 dans la cour, ce qui va donner un espace de 1955 m² d'espaces verts pour les enfants.

Les travaux débuteront à l'été 2024 et consisteront en des opérations de terrassements, de créations d'espaces végétalisés, d'installation de mobiliers d'éveils, de mise en place de revêtements drainants, etc... A noter que les plantations s'effectueront à l'automne et cet hiver en raison des conditions météorologiques saisonnières plus favorables et adaptées à ce type d'opération.

24-PV-1706

Ce projet est inscrit dans le Contrat de baie de la rade de Toulon et des îles d'or ce qui lui garantit une aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % des dépenses éligibles.

Afin de soutenir la commune dans ce projet, une demande complémentaire d'aide financière auprès de l'Etat via le Fonds vert doit être déposée.

Le coût global de l'opération est estimé à 619 090 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Auto-financement : 20 %123 818 € HT
- Fonds Vert - Etat : 10 %61 909 € HT
- Agence de l'eau : 70 %433 363 € HT

Il est donc demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le Fonds vert de l'Etat à hauteur de 61 909 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à prendre tous les actes subséquents utiles à la demande de subvention.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire procède au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE
33 voix POUR

1 :11 :40

N°16

**24-DCM-DGS-074 - APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION DES CHARGES
RELATIVES AU TRANSFERT DES NAVETTES GRATUITES DE LA COMMUNE DE
HYERES A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

Monsieur le Maire : il vous est proposé de voter comme chacune des 12 communes de la Métropole afin d'acter le transfert des charges, qui correspond à toutes les recettes et les dépenses relatives à cette navette qui existe à Hyères depuis un certain nombre d'années déjà. L'idée c'est que les transports sont devenus une compétence Métropolitaine. Il s'agit aujourd'hui de faire le transfert des charges, de manière à ne pas impacter les finances de la Métropole.

Pas de questions ? je vous propose de passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE
33 voix POUR

N°17

**24-DCM-DGS-075 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉ
D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES ET PHYSICO-CHIMIQUES AVEC LA METROPOLE
TPM ET SES 12 COMMUNES MEMBRES**

Monsieur le Maire : c'est une délibération Métropolitaine aussi. C'est pour le marché d'analyses microbiologiques et physico-chimiques concernant nos plages notamment.

Pas de questions sur cette convention que vous avez dû lire avec beaucoup d'intérêt et dans le détail ? je vous propose de passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR

N°18

**24-DCM-DGS-076 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PORTANT SUR
L'AUTORISATION D'UTILISER LE RESEAU RADIO TETRA MUTUALISE ET LES
EQUIPEMENTS TERMINAUX ASSOCIES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

Monsieur le Maire : c'est une convention qui est renouvelée pour 10 ans, et l'idée c'est que nos pompiers, que nos transports et que les polices puissent continuer à utiliser ce réseau.

Pas de questions ? je vous propose de passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE 33 voix POUR

N°19

**24-DCM-DGS-077 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « AMICALE LAÏQUE »**

A. BIASUTTO : Bonjour.

Conformément au travail que la commune réalise pour consolider ses partenariats avec les différentes associations pradétanes, il est proposé au conseil municipal de valider la reconduction de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Amicale Laïque » applicable à compter du 1^{er} juillet 2024.

L'amicale laïque est une association dynamique avec laquelle le partenariat, notamment autour des activités sportives, présente un grand intérêt pour les Pradétans. La collaboration riche qui découle de cette convention participe au dynamisme de notre ville et à la qualité de vie locale.

Cette convention est prise en application des règles en matière de subventions et d'aides aux associations. Elle porte sur les projets spécifiques de ce partenaire que la commune entend soutenir. Chaque action donnera lieu à une évaluation et à un suivi de l'emploi des moyens déployés.

24-PV-1706

Ces éléments seront intégrés au point annuel que réalise la commune avec chaque association au regard du bilan financier comme des résultats de ses actions.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire :

- A signer la convention annexée à la présente,
- A prendre tous les actes subséquents nécessaires à son application.

Monsieur le Maire : merci. Pas de question sur cette délibération, je vous propose de passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE
33 voix POUR

N°20

24-DCM-DGS-078 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « USP FOOTBALL »

A BIASUTTO : je ne vais pas vous relire l'intégralité du texte.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire :

- A signer la convention avec l'USP Football, annexée à la présente,
- A prendre tous les actes subséquents nécessaires à leur application.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : merci, donc pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE
33 voix POUR

Monsieur le Maire : Il y a une question écrite qui a été posée mais avant nous allons voir les décisions en communication dont vous avez du prendre connaissance. Y a-t-il des questions spécifiques sur les décisions en communication ? Mme RIALLAND allez-y.

V. RIALLAND : pour la décision en communication concernant la carence, c'est la décision N°24-DEC-DGS-058. Qu'a donné l'audience du 20 février 2024 ? je voudrais avoir des retours là-dessus s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : oui, pour rappel c'est un recours que nous avons fait auprès du Tribunal pour contester la pénalité qui avait été infligée à la commune. On a perdu.

En général on a plutôt un bon taux de réussite sur les recours, mais celui là on l'a perdu. Notre avocat nous avait dit que ce serait difficile de gagner. Il avait raison. On avait quand même souhaité montrer notre opposition à la Préfecture et tenter la chance, puisque je sais que la mairie de la Crau avait réussi à diminuer un peu sa pénalité, c'est ce que nous avons voulu tenter mais ça n'a pas marché, voilà. Donc le résultat est négatif sur ce recours.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TIAR.

V. TIAR : merci. Concernant la 42 : représentation en justice et assistance juridique par un avocat. Vous pouvez nous préciser quelle affaire ?

Monsieur le Maire : de nombreuses communes, le Pradet en fait partie, ont des problèmes avec la cabanisation. On lutte de façon assez pugnace contre la cabanisation d'ailleurs on a eu de très bons taux de réussite parce qu'on saisi le Procureur, ça va au Tribunal et on gagne les procédures. On le fait systématiquement maintenant, on fait le travail avec les services. On a une technique qui est assez efficace

24-PV-1706

contre la cabanisation, car on rencontre quelques succès. Donc ça consiste à lutter d'un point de vue juridique contre la cabanisation qui arrive sur le territoire du Pradet.

Et concernant les constructions illégales on a aussi une procédure en cours au Pin de Galle, mais on évite de commenter toutes ces décisions de justice en conseil municipal, il vaut mieux nous envoyer un email ou en parler en commission de manière à ce qu'on réponde parce qu'il peut y avoir des appels sur les décisions en faveur de la commune, donc je préfère éviter d'en parler devant tout le monde de manière à ne pas se mettre en difficulté, mais j'ai quand même répondu à l'objet du recours.

Pas d'autres questions ?

V. TIAR : j'avais la 43, la 44, la 45 et la 46.

La 43 quel est l'objet de l'audience, idem pour la 44 ? pour la 45 ça commence à en faire beaucoup quand même par rapport à toutes ces audiences. Heu... et pareil pour la 46, quel est l'objet de l'audience ?

Monsieur le Maire : c'est le même sujet. On prend une décision pour chaque audience, mais c'est le même sujet, c'est souvent sur les affaires d'urbanisme partout sur le territoire. Il n'y a pas que la cabanisation, il y a aussi des gens qui déposent des permis et qui ne construisent pas comme c'est écrit dans le permis, des gens qui n'ont pas le droit de construire et qui le font quand même, donc voilà, on lutte pour faire respecter la Loi, c'est le rôle du Maire, notamment en termes d'urbanisme qui est une délégation compliquée, qui a une législation compliquée, et on ne peut pas laisser les gens construire quelque chose qu'ils n'ont pas le droit de construire. L'autorité du Maire s'exerce aussi dans ce domaine. Il y a de nombreuses personnes qui font des courriers, on en reçoit de plus en plus, et qui dénoncent des constructions potentiellement illégales et donc à chaque fois on intervient, on fait faire un PV sur place pour protéger à la fois les agents, les élus et ça peut donner lieu ou pas à une procédure en fonction de la nature de l'infraction.

V. TIAR : donc en clair c'est que pour des permis de construire et au niveau du ~~cabanisation~~? (*cabanisation ?).

Monsieur le Maire : pas que, votre modeste serviteur s'est fait agresser 2 fois. La première fois, je n'ai pas porté plainte et puis la deuxième fois la police m'a conseillé de le faire. La première fois, il y avait des élus qui étaient présents d'ailleurs, je me suis fait agresser sur la place. La personne a été convoquée au Tribunal et a été condamnée à rembourser la commune pour les frais d'avocat engagés et condamnée à une peine.

Et la deuxième fois, c'est une personne qui m'a poursuivi en voiture, il conduisait de façon totalement folle au Pradet. C'est quelqu'un qui embêtait tout son immeuble, qui avait pas mal de problèmes, hein Serge (*VENNET*) ? La personne a été convoquée au Tribunal, condamnée pour violences aggravées à cause de l'utilisation de la voiture. Donc ces procédures c'est aussi pour protéger les élus en cas d'agression. Il n'y a pas que des agressions sur Facebook, il y aussi de vraies agressions physiques ou verbales. En général, ça commence par une petite engueulade et ça fini rapidement sur le physique.

C'est pour ça que je me bats contre toute forme d'agression quelle qu'elle soit, d'où elle vienne, et ce n'est pas parce que les gens sont anonymes qu'on va les laisser faire.

Est-ce qu'il y avait d'autres interventions ? M. TENDIL.

D. TENDIL : oui juste une information que j'ai apprise sur la décision N°54, concernant le tennis. Il est vrai qu'en décembre 2023 on avait voté une subvention, je ne discute pas là-dessus, mais là je vois que vous avez demandé au titre de 5000 équipements génération 2024, pour le tennis, c'est parfait mais c'est dommage que d'autres structures sportives n'aient pas bénéficié de ce plan, du plan de restructuration 2024.

Monsieur le Maire : on accepte vos félicitations.

Donc on a fini avec les décisions en communication. Merci de votre soutien. Il y avait ensuite une question écrite qui avait été posée. Alors allez-y.

24-PV-1706

A CABRERA : il fallait la poser avant 48 heures, je voudrais savoir sur la maison Kuliza, quelles sont vos dernières informations parce qu'on avait fait un article dans la presse, Var Matin, le lendemain j'ai contacté le journaliste et il m'a dit que Monsieur le Maire avait l'acte notarié concernant cette affaire. Je voudrais savoir si vous l'avez et si vous pouvez me le fournir ?

Monsieur le Maire : je ne suis pas certain d'avoir compris la question, est ce que vous pouvez reformuler pour que je comprenne bien et que je puisse répondre de façon précise ?

A CABRERA : Je reprécise. Suite à l'article de Var Matin que notre groupe a fait dans le journal. J'ai recontacté le journaliste le lendemain suite à l'article et on a eu une discussion avec le journaliste qui nous a déclaré que vous avez en votre possession l'acte notarié passé entre la famille Kuliza et la commune.

Monsieur le Maire : tout à fait. Alors la question est précisément sur l'acte notarié. On l'avait déjà quand on a passé la délibération, ce n'est pas un document qu'on a découvert. Donc la réponse est oui, on a bien cet acte notarié.

A CABRERA : D'accord. Et vous avez les délibérations qui ont été passées avec le CCAS et la famille ?

Monsieur le Maire : Alors je vais refaire un petit point sur cette histoire. Je rappelle déjà qu'on parle du projet du Pensionnat qui est de créer 6 logements PMR.

A CABRERA : on n'est pas contre.

Monsieur le Maire : je suis content que vous ne soyez pas contre. J'aimerais que vous souteniez le projet mais à la lumière de ce que je vais vous donner comme information, peut être que vous le soutiendrez et je pense que ça serait bien pour les gens qui sont en attente de ce type de logement. Mais après c'est votre décision et je la respecterai quelle qu'elle soit.

Je voudrais simplement reprendre, l'acte notarié en lui-même, à l'époque, il consistait simplement en ce que la famille Kuliza donne de l'argent, 94 500 Francs, ça fait 14 411 euros. Donc ils ont donné de l'argent au CCAS pour que des travaux soient faits. Les travaux ont été faits. En aucun cas la mairie n'est liée par autre chose. Mais il y a un devoir de mémoire par rapport à des gens qui s'engagent pour leur commune. Il y a différentes façons de s'engager pour sa commune, on peut être élu dans la majorité, dans l'opposition, on peut être dans le tissu associatif, on peut s'engager différemment. Cette famille-là, en souvenir de leur fille a fait le choix de s'engager différemment. Donc à l'époque, ils ont donnée 94 500 Francs à la commune, au travers d'un acte notarié de manière à ce que des travaux soient faits dans cette maison pour créer des logements d'urgence. Vous imaginez bien que lorsque l'on fait des procédures de ce type, on blinde la procédure au maximum, donc il y a un gros travail qui a été fait par le service urbanisme pour être sûr que rien ne s'opposerait à ce que ce projet se fasse. Il n'y a pas d'élément nouveau.

Je voulais simplement rappeler, parce qu'il y a un sujet au départ, c'est le sujet des logements d'urgence. L'action sociale en faveur des logements a beaucoup évolué depuis 1995 parce qu'il y a la loi SRU qui est arrivée, il y a une prise en charge différente aussi, concernant les logements d'urgence ça ne peut pas être une compétence communale, ça a été jugé 5 fois par le Conseil d'Etat, ce sont des compétences qui sont gérées à la fois par le Département et par l'Etat, donc en aucun cas il s'agit qu'une commune s'occupe de faire des logements d'urgence, ce n'est pas notre compétence. Ce sont des sujets qui sont compliqués, ce n'est pas uniquement la fourniture des logements qu'il faut faire, il faut aussi un accompagnement des personnes. Nous on le voit quand on fait nos permanences, on voit des gens qui arrivent dans des situations très délicates qui ne demandent pas simplement un logement mais qui demandent aussi un accompagnement. Ça peut être un accompagnement pour des mesures judiciaires d'éloignement du conjoint, qui peut nécessiter un accompagnement psychologique des familles, ce sont des sujets complets, complexes surtout, et pour bien les traiter, le Conseil d'Etat a jugé 5 fois que ce n'était pas une compétence communale mais que c'est bien une compétence qui doit être exercée conjointement entre le Département et l'Etat. Et c'est pour ça qu'on se retrouve à faire aujourd'hui 6 logements PMR, alors j'entends que vous n'êtes pas contre le projet, après ce n'est pas à moi de vous convaincre, nous on tâche d'être aussi

transparent qu'on peut l'être, on l'est. Il n'y a pas une information à ce stade que nous avons en notre possession qui empêcherait la conduite de ce projet qui je le répète, va rendre service à 6 personnes qui aujourd'hui sont dans des logements qui ne sont pas adaptés à leurs conditions physiques, qui ne sont pas adaptés à leurs conditions sociales, à leurs conditions économiques, donc on va aider des Pradétans. Parce qu'il y a des gens qui sont aujourd'hui pradétans qui ont besoin de ces logements. Qui sont peut-être aujourd'hui dans d'autres logements qui sont en centre-ville. C'est un projet qui est vertueux dans plein de domaines. Je vous rappelle que le bâtiment n'est plus utilisé depuis 2010 donc ça fait 14 ans que les locaux ne sont plus utilisés, il y a eu à un moment un squatteur qui est parti, le bâtiment est vide et à l'abandon depuis trop longtemps, donc l'idée c'est de le réexploiter et de le mettre à disposition pour des personnes qui en ont besoin. J'appelle à l'humilité sur ce projet, après chacun fait ce qu'il veut, je pense que c'est un bon projet et de notre point de vue et d'un point de vue juridique il n'y a rien qui s'oppose à ce que ce projet continue dans les meilleures conditions possibles. D'ailleurs je crois que la Préfecture que vous avez appelée vous a confirmé que de leur point de vue non plus il n'y avait rien qui s'opposait à ce que ce projet puisse avancer.

Est-ce que j'ai répondu à votre question Monsieur CABRERA ? Monsieur JOFFRE.

E. JOFFRE : merci monsieur le Maire pour cette réponse. Quid de la démarche mémorielle désormais ? Vous nous avez répondu sur l'aspect technique du dossier mais qu'advient-il de cette plaque « Stéphanie KULIZA » ?

Monsieur le Maire : la plaque « Stéphanie KULIZA », elle est là, bien sûr qu'elle sera toujours là. Le devoir de mémoire est essentiel, je l'ai dit tout à l'heure, je le répète une nouvelle fois au cas où je n'ai pas été clair, les gens qui décident de s'engager pour leur commune ils méritent une reconnaissance de la commune, et c'est ce qui sera fait sur ce local. Alors que vous ayez été alertés sur ce sujet c'est tout à fait normal et je tiens à vous rassurer, nous ferons quelque chose en mémoire de la famille Kuliza. D'ailleurs j'ai cru comprendre que vous aviez des contacts, on est preneurs de contacts si vous pouvez nous les donner, on les contactera avec grand plaisir pour discuter avec la famille.

A CABRERA : La famille va vous recontacter puisqu'il y a encore 2 sœurs, une qui habite dans la région lyonnaise et une autre dans les bouches du Rhône. Je les ai retrouvées par hasard le lendemain du conseil qui a eu lieu le 19 février. Par contre cette famille, elle a versé jusqu'en 2001, il y a eu plusieurs dons qui ont été faits. Vous avez dit que la maison Kuliza a été fermée en 2010, je suis parti en 2012 et il y avait encore du monde dans la maison. Alors peut être que vous avez au CCAS les tableaux de bord où il y a le nom des personnes avec la durée dans ces appartements. Il y avait 2 appartements.

Je suis arrivé à obtenir un tableau de bord d'une année, je ne sais plus laquelle, je crois que c'est 2009, mais après il y en avait encore. Au CCAS ils doivent les avoir les tableaux de bord. Mais la famille va vous contacter puisque je les ai eu au téléphone et va essayer de prendre RDV avec vous, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : oui le dernier occupant été resté 2 ans et demi dans le logement, donc on était loin du logement d'urgence et c'était en 2010. C'est nos informations, mais on est restés sur le terrain administratif.

Je vous propose qu'on se voie, je vous donne tous les éléments que l'on a en toute transparence mais le sujet qui se pose à l'ensemble du conseil municipal c'est de savoir si c'est un bon projet dans la mesure où il n'y a pas de frein administratif, dans la mesure où il n'y a pas de frein au devoir de mémoire, et dans la mesure où il y a 6 familles qui vont bénéficier de ce projet. Vous avez répondu vous-même à la question, vous êtes pour le projet et je crois que c'est une bonne nouvelle pour ces personnes-là et je vous remercie.

A CABRERA : ce n'est pas un mauvais projet, nous sommes pour ce projet mais comme il y avait ce problème juridique au niveau familial, nous nous sommes abstenus pour le projet. C'est tout. Par contre si vous voulez nous recevoir il n'y a pas de soucis, donnez moi rendez-vous, je vous donnerai les éléments qu'il faut et on se verra.

24-PV-1706

Monsieur le Maire : il n'y a pas de problème juridique, je le répète, on a bien vérifié que toutes ces procédures étaient possibles avant de lancer le projet donc pour nous il n'y a jamais eu de problème. Alors peut-être qu'il n'y a pas eu suffisamment d'informations, mais pour nous il n'y a jamais eu de problème juridique et il n'y en a toujours pas. Mme TIAR.

V. TIAR : vous nous avez expliqué qu'il y avait sûrement des Pradétans en détresse. Vous avez déjà les 6 familles par rapport aux logements, et c'est bien des Pradétans ?

Monsieur le Maire : alors vous savez c'est étape par étape. Aujourd'hui on est en cours d'instruction du permis, des familles sont déjà venues nous voir, certaines Pradétanes, certaines qui ne sont peut-être pas Pradétanes. Bien sûr se sera la priorité aux familles Pradétanes mais s'il y des familles qui viennent de la Garde, Carqueiranne, de Toulon, d'Hyères et qui sont en situation de handicap, je pense qu'on leur filera quand même un petit coup de main.

Ecoutez, merci pour cette séance du conseil municipal, je vous souhaite une belle journée et un bel été. Je vous donne rendez-vous en septembre ou peut être au cours des nombreuses manifestations que nous faisons cet été. Encore merci de m'avoir souhaité une belle Saint Hervé aujourd'hui en faisant un conseil municipal qui était relativement peu houleux finalement. Bonne journée, bonnes vacances et à très bientôt !

La séance est levée à 15h30.

Le secrétaire de séance
Emilie ROY



Le Maire,
Hervé STASSINOS

